

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017 : Unanimité

Décision modificative n°4/2017

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES	DEPENSES
022 : - 2 000	66111 : + 2 000	231-25 : - 1 300	203-25 : + 1 300

Acceptée à l'unanimité

Amortissement éclairage public

Dans le cadre de l'extension du réseau d'alimentation électrique pour le permis de construire de M. Emmanuel AUBRY, sur la partie du domaine public, le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir la dépense de 1 820 € sur 10 ans.

Redevance d'assainissement tarifs 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les montants de la redevance d'assainissement pour l'année 2018, comme suit :

Part fixe annuelle : 60,03 € HT

Part variable au m³ consommé : 1,57 € HT

Primes et gratifications annuelles des agents

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder comme chaque année la prime annuelle des agents communaux, et les gratifications aux agents en contrat d'insertion (sans augmentation par rapport à 2016).

Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté, à l'unanimité de ses membres, des modifications statutaires lors sa séance du 26 septembre dernier.

Celles-ci portent d'une part, sur le transfert de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et d'autre part, sur le nombre de compétences devant être exercées par la Communauté de Communes pour continuer à bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée.

le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- De donner son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine pour l'exercice de certaines missions en lien avec la compétence GEMAPI.

Marché commun d'assurance - Convention de groupement de commandes

Un groupement de commande, associant plusieurs communes de l'ancien secteur du Castelbriantais et la communauté de communes, a été lancé prévoyant un audit commun pour les contrats d'assurance. Au terme de cette étude, il apparaît opportun de lancer une consultation pour la passation d'un contrat d'assurance commun. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser le maire à signer une convention de groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de groupement de commandes.